



Strasbourg, le 28 novembre 2014

CDL-EL-OJ(2014)004
Or. fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

49^e REUNION
DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES

Venise, le 13 décembre 2014 à 14 h

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

2. Rapport sur les listes ouvertes et bloquées

Un projet de rapport sur les systèmes électoraux proportionnels : l'attribution des sièges au sein des listes (les listes ouvertes et bloquées) a été préparé sur la base des observations de MM. Barrett, Kask, Mifsud Bonnici et Kåre Vollan (expert, Norvège) ([CDL\(2014\)058](#) ; voir le tableau comparatif, [CDL\(2014\)051](#)).

Le Conseil est invité à adopter le projet de rapport, en vue de sa soumission pour adoption finale à la Commission à sa session de mars 2015. Ce rapport s'inscrit dans le cadre des travaux sur les mesures pour améliorer le caractère démocratique des élections dans les pays membres du Conseil de l'Europe (cf. le rapport de l'Assemblée parlementaire "Pour des élections plus démocratiques" ([Doc. 13021](#)), adopté en octobre 2012).

3. Eligibilité pour les élections locales et régionales

Lors de sa réunion de juin 2014, le Conseil a examiné un projet de rapport du Congrès sur les « Critères pour se présenter aux élections locales et régionales ». Le projet a ensuite été révisé, et le Secrétariat a préparé un mémorandum commentant le projet de rapport révisé (CG/GOV(27)5rev6, 1^e version). La Commission de la gouvernance du Congrès a approuvé ce document le 17 novembre 2014, avec quelques amendements (CG/GOV(27)5rev6, 2^e version). Cette Commission n'a pas pu prendre encore en considération les commentaires du Secrétariat, mais est prête à le faire pour une prochaine réunion.

Le représentant du Congrès présentera le projet de rapport et le Conseil est invité à en prendre note, ainsi que du mémorandum du secrétariat.

4. Listes électorales et électeurs résidant de fait à l'étranger

M. Wienen a préparé un avant-projet de rapport sur « Listes électorales et électeurs résidant de fait à l'étranger » pour la Commission de suivi du Congrès (CG/MON(26)13). Il est invité à présenter ce texte, et le Conseil à en prendre note.

Mme Alanis Figueroa a préparé une note sur les solutions apportées en Amérique latine à la situation des électeurs *de facto* à l'étranger, qui est également soumise au Conseil.

5. Travaux de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) sur l'administration électorale

Comme indiqué lors de la réunion de mars 2014, la norme ISO sur l'administration électorale n'ayant pas été adoptée, le texte a été approuvé comme [spécification technique](#) (ISO/TS 17582:2014, Systèmes de management de la qualité — Exigences particulières pour l'application de l'ISO 9001:2008 aux organismes électoraux à tous les niveaux du gouvernement). Le Conseil sera informé de l'avancement des travaux, sur la base de la note préparée par Mme Alanis Figueroa.

6. Coopération avec l'Organisation des Etats américains (OEA)

Le représentant de l'Organisation des Etats américains (OEA) est invité à présenter au Conseil les activités de cette Organisation en matière électorale ainsi que les possibilités de coopération future.

7. Conférence européenne des administrations électorales (point d'information)

Le secrétariat informera le Conseil de l'avancement de la préparation de la 12^e Conférence européenne des administrations électorales, qui se tiendra à Bruxelles les 30 et 31 mars 2015 sur «La garantie de la neutralité, de l'impartialité et de la transparence des élections : le rôle des administrations électorales ». La conférence sera organisée dans le cadre de la présidence belge du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, conjointement avec le ministère de l'Intérieur de la Belgique.

8. Information sur les travaux en cours et futurs

- *Communication du secrétariat*

- Depuis la réunion du Conseil de juin 2014, les activités suivantes ont été lieu dans le domaine électoral :
 - la table ronde sur le contentieux électoral et l'atelier de formation pour les juges des tribunaux administratifs en Tunisie (Tunis, 24-26 juin 2014) ;
 - la 11^e conférence européenne des administrations électorales (Helsinki, 26-27 juin 2014), dont le titre était « Lutter contre l'abus des ressources administratives pendant les processus électoraux » ;
 - la 23^e conférence annuelle de l'Association européenne des administrateurs d'élections (ACEEEO) sur "La participation des femmes aux élections et à la vie publique" et "La planification des élections générales" (Bucarest, 4-6 septembre 2014) ;
 - la session de formation sur le contentieux électoral organisée à l'intention de juges des tribunaux administratifs de Tunisie (Tunis, 10-11 septembre 2014) ;
 - la conférence post-électorale en Géorgie (élections locales de 2014 : leçons apprises et prochaines étapes) (Tbilissi, 16 septembre 2014) ;
 - l'assistance à la Commission électorale centrale de Moldova, relative au contentieux électoral, et comprenant la formation des formateurs (21-26 septembre 2014) ;
 - l'assistance à la mission d'observation de l'Assemblée parlementaire à l'occasion des élections parlementaires en Bulgarie (5 octobre 2014) ;
 - l'atelier sur la résolution des litiges électoraux, organisé avant les élections parlementaires en Ukraine (Kiev, 7 octobre 2014) ;
 - l'assistance à la mission d'observation de l'Assemblée parlementaire à l'occasion des élections parlementaires en Tunisie (26 octobre 2014) ;
 - l'assistance à la mission d'observation de l'Assemblée parlementaire à l'occasion des élections parlementaires en Ukraine (26 octobre 2014) ;
 - la participation à la 5e réunion du Conseil de l'Europe afin d'examiner les évolutions intervenues dans le domaine du vote électronique depuis l'adoption de la Recommandation Rec(2004)11 sur les normes juridiques, opérationnelles et techniques relatives au vote électronique (Bregenz, 28 octobre 2014) ;
 - l'assistance à la mission d'observation de l'Assemblée parlementaire à l'occasion du premier tour de l'élection présidentielle en Tunisie (23 novembre 2014) ;
 - la participation à la IXe réunion interaméricaine des organismes électoraux (Lima, 24-25 novembre 2014) ;
 - l'assistance à la mission d'observation de l'Assemblée parlementaire à l'occasion des élections parlementaires en Moldova (30 novembre 2014).

Le Secrétariat présentera ces activités plus en détail à la demande des membres.

- Le Secrétariat informera aussi le Conseil :
 - de l'avancement de l'étude sur la méthode de désignation des candidats au sein des partis politiques. Cette étude s'inscrit dans le cadre des travaux sur les mesures pour améliorer le caractère démocratique des élections dans les pays membres du Conseil de l'Europe (cf. point 2) ;
 - du projet présenté dans le cadre du Programme du Partenariat oriental de l'Union européenne pour les années 2015-2017.
- *Coopération avec l'OSCE/BIDDH*

Un échange de vues aura lieu avec les représentants de l'OSCE/BIDDH sur les possibilités de coopération future. L'OSCE/BIDDH est invité à informer le Conseil de ses activités en cours et futures en matière électorale.

9. Date de la prochaine réunion

Le Conseil est invité à fixer sa prochaine réunion au 19 mars 2015 à 10 h.